

Mise en ligne sur le site de la communauté de communes le 19.11.2025



Montagne d'Ardèche
Communauté de Communes

République française

ARDECHE

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE

07470 COUCOURON

Séance du jeudi 05 novembre 2025

Membres

Date de Convocation : le 29/10/2025

en exercice : 37

Présents : 29

Le mercredi cinq novembre 2025 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants : 29

Pour : 28

Contre : 1 (T. CHAMPEL)

Abstentions : 0

Refus de vote : 0

Présents (28) : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Anny BARGON, Françoise BENOIT, Sébastien BOURDELY, James BOUVIER, Jérôme DELDON, Geneviève DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Jacques MEUNIER, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL.

Absents (9) : Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFARRE, Magali MOULIN.

Secrétaire de séance : Jean LINOSSIER

DE_2025_088 Attribution du marché de fourniture et mise en place de conteneurs déchets.

La Communauté de Communes Montagne d’Ardèche assure la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

La collecte des déchets fonctionne en régie et emploie 6 personnes et couvre 23 communes concernées sur le territoire.

Ces communes seront équipées de points d’apport volontaire en colonnes aériennes ou en semi-enterrées. Leur nombre s’échelonnera entre 139 et 152 Points d’Apport Volontaire.

Vu la procédure d’appel d’offre diligentée par la Communauté de Communes Montagne d’Ardèche en application de l’article L2123-1 du Code de la Commande Publique et en vue de l’adjudication d’un marché de fournitures et de mise en place de conteneurs déchets,

Vu l’appel public à concurrence publié le 18/06/2025 dans l’édition du Dauphiné Libéré et sur la plateforme achatpublic.com, avec date de remise des offres fixée au 18 Juillet 2025 à 12 h,

Vu la réception des offres des candidats suivant :

- SULO France (92700 COLOMBES) pour un montant de 922 293 € HT,
- SAS COMPOECEO (65000 TARBES) pour un montant de 941 000 € HT,

Vu le rappel des critères de jugement des offres suivants :

- Valeur Prix (40% de la note).
- Valeur technique (60% de la note).

Vu l’avis de la Commission d’Appel d’Offres réunie en date du 11 Septembre 2025, basée sur l’analyse suivante des offres :

Entreprise	Critère Prix			Critère valeur technique		TOTAL	
	Montant offre de base € HT	Classement	Note	Classement	Note	Classement	Note
SULO France	922 293€	1	40	1	46	1	86
SAS COMPOECO	941 000€	2	39	2	41	2	80

Vu le classement des offres ci-dessus, définissant comme offre économiquement la plus avantageuse, la proposition de l’entreprise SULO FRANCE, basée à COLOMBES (92700) et pour un montant de 922 293 € HT, selon Bordereaux des Prix Unitaire et Acte d’Engagements fournis, sous réserve de précision sur des détails techniques (présence de roulettes sous les conteneurs de 1m3 et volume utile des conteneurs de 5m3),

Vu les précisions apportées par l'entreprise SULO FRANCE, consultée le 15/09/2025 et transmises le 18/09/2025, confirmant la présence de roulettes sous les bacs de 1m3 et indiquant un volume utile correspondant au cahier des charges élaboré par le pouvoir adjudicateur,

Considérant que les crédits nécessaires à la réalisation de cette prestation seront inscrits au budget Ordures Ménagères.

DELIBERE :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 28 voix Pour et 01 voix contre (Thierry CHAMPEL) :

- De valider l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, en date du 11 Septembre 2025, et d'attribuer à l'entreprise SULO, le marché de fourniture et de mise en place de conteneurs déchets, pour un montant de 922 293 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché correspondant avec l'entreprise SULO ainsi que toutes pièces afférentes au dossier, une fois réalisées les opérations de mise au point, sous réserve des financements nécessaires.

Fait à Coucouron, le 07/11/2025

Le Président,
Jacques GENEST



Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le



ID : 007-200072007-20251105-DE_2025_088-DE

